

[Texte]

me sens très incompétente. Il y a peut-être d'autres personnes de l'organisme qui en parlent, mais moi, je n'en parle pas aux personnes qui viennent. Quand c'est une jeune fille, j'attends que ses parents soient là et lui en parlent. Je ne veux pas m'embarquer dans ce domaine-là.

Mr. Grondin: Je répondrai à madame que le terrain philosophique qui produit l'avortement est le même que celui qui produit la contraception. Si la contraception ne réussit pas, on a recours à l'avortement, madame.

Mr. Reimer: A point of order, Mr. Chairman. Just to clarify for the record, I did not see it in your brief, but one of our members mentioned that they thought it was there, that somehow pregnancy was punishment for women. I also did not read anywhere in your brief that you recommend forced pregnancy, as they did in Romania. Did I read your brief correctly?

Mr. Grondin: You did not see it in my brief because it was not there.

Ms Hunter: Mr. Chairman, a point of order.

The Acting Chairman (Mr. Friesen): All right, but this is not going to go on interminably.

Ms Hunter: No, I just wanted to have that stricken from the record, Mr. Chairman. That was not a point of order. If you are going to allow that kind of point of order, I will make a similar point of order.

The Acting Chairman (Mr. Friesen): Fine.

Do I have agreement from the committee that the presentation made by this group be appended to the *Minutes of Proceedings and Evidence*?

Some hon. members: Agreed.

Ms Hunter: Mr. Chairman, I would like you to rule on my point of order, please.

The Acting Chairman (Mr. Friesen): I did not think you began your statement with a point of order on that point.

Ms Hunter: I did, Mr. Chairman. I said it was my point of order.

The Acting Chairman (Mr. Friesen): What was your point of order?

Ms Hunter: My point of order was that Mr. Reimer's point of order was not a point of order and should be stricken from the record.

The Acting Chairman (Mr. Friesen): I will have to get legal counsel since I am so skilled in law.

Mr. Reimer: Mr. Chairman, I think it may be that you could rule my point was not a point of order. It is fine if you do so, that is in order, that is a proper role for the

[Traduction]

very knowledgeable. It is possible that some others in the organization speak about it, but in my case I do not speak about this to people who come to see us. In the case of young women, I wait for the parents to be there and speak about it. I do not want to get into that area.

Mr. Grondin: I will answer that the philosophical ground which gives rise to abortion is the same as that which gives rise to contraception. If contraception does not succeed, the solution is to rely on abortion.

M. Reimer: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Pour tirer les choses au clair. Dans votre mémoire, vous ne faites pas mention, à ma connaissance, de l'idée selon laquelle la grossesse est en quelque sorte une punition infligée aux femmes. Cependant, l'un de nos membres a dit y avoir décelé cette idée. Je n'ai pas lu non plus dans votre mémoire que vous recommandiez la grossesse obligatoire, comme on l'a fait en Roumanie. Pouvez-vous me dire si j'ai bien lu votre mémoire?

M. Grondin: Vous n'avez rien vu de tel dans mon mémoire parce que rien de tel ne s'y trouvait.

Mme Hunter: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Friesen): D'accord, mais nous n'allons pas continuer de la sorte indéfiniment.

Mme Hunter: Non, je tenais tout simplement à ce que ce qui précède soit rayé du procès-verbal, monsieur le président. Il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement. Si vous autorisez ce genre d'intervention, je vais moi aussi invoquer le Règlement pour la même raison.

Le président suppléant (M. Friesen): D'accord.

Les membres du Comité sont-ils d'accord pour que l'exposé de ce groupe soit annexé au procès-verbal?

Des voix: D'accord.

Mme Hunter: Monsieur le président, j'aimerais que vous preniez une décision au sujet de mon rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Friesen): Je ne croyais pas que votre déclaration avait été précédée d'un rappel au Règlement.

Mme Hunter: C'était le cas, monsieur le président. J'avais invoqué le Règlement.

Le président suppléant (M. Friesen): Pourquoi invoquiez-vous donc le Règlement?

Mme Hunter: J'invoquais le Règlement pour dire que le rappel au Règlement de M. Reimer n'était pas recevable et qu'il devrait être rayé du compte rendu.

Le président suppléant (M. Friesen): Compte tenu de mes vastes connaissances en droit, je devrai obtenir un avis juridique.

M. Reimer: Monsieur le président, il me semble que vous pourriez décider que mon rappel au Règlement était irrecevable. Vous auriez raison de le faire; cela fait partie